

## REGLEMENT D'INTERNAT

Le but de ce règlement est de faire en sorte:

- Que chacun puisse trouver une ambiance favorable au travail et à son épanouissement personnel ;
- Que chacun se sente respecté et accepté ;
- Que la sécurité soit assurée au maximum pour tous ;
- Que le matériel commun ou ne soit ni détérioré ni volé.

**Accueil à l'internat :** Dès la sortie des cours les élèves se rassembleront dans la cour et descendront en salle à manger sous la direction des surveillant(e)s d'internat.

**Salle à manger :** Il est demandé aux élèves de descendre calmement et sans courir, de quitter sa casquette, de ne pas changer plusieurs fois de place, de se tenir correctement à table et en fin de repas de glisser sa chaise sous la table, de débarrasser et de laisser la table propre pour les élèves suivants. A la fin du repas, les élèves retourneront dans la cour.

### Horaires du petit déjeuner:

7h30 : Les primaires, les 6<sup>ème</sup> et les 5<sup>ème</sup> ;  
7h45 : Les 4<sup>ème</sup>, les 3<sup>ème</sup> et lycée filles ;  
8h00 : Les 4<sup>ème</sup>, les 3<sup>ème</sup> et lycée garçons.

### Horaires du dîner:

18h30 : Les primaires ;  
18h30 : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup> ;  
18h30 : Le lycée.

**Dans la cour :** Les jeux violents, les jets de cailloux sont interdits, un langage et un comportement décents sont impératifs en collectivité. Tout manquement sera donc sévèrement réprimandé.

**Dans les chambres :** Il convient de faire les efforts nécessaires pour garder propres les locaux et le matériel mis à disposition (ne pas déplacer le mobilier, aucun graffiti, mettre les papiers à la poubelle, ...).

**Entre 19h15 et 19h30:** Les élèves devront être attentifs quand les surveillants(tes) d'internat appelleront leur chambre. Les élèves monteront toujours calmement dans les chambres.

**Tolérés en sourdine:** Les baladeurs et appareils radios et obligatoirement éteints dès l'extinction des feux.

**Horaires d'extinction des feux :**     **21h00** : primaires ;     **21h30** : 6<sup>ème</sup> ; 5<sup>ème</sup> ; 4<sup>ème</sup> ;     **22h00** : 3<sup>ème</sup> - lycée

**Téléphone portable:** Ils seront déposés le lundi matin auprès de Mr Stragier et rendus aux parents le vendredi. Ils sont autorisés à l'internat après les cours et devront être éteints à 21h00 pour les primaires, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et 21h30 pour les autres.

**L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, mais sanctionnera sévèrement les coupables.**

**Les lundis:** Les élèves prépareront leur lit et rangeront leurs effets personnels dans leur armoire.

**Les douches:** Les douches doivent être prises tous les jours et obligatoirement le soir.

**Les draps :** Les élèves changeront leurs draps tous les 15 jours, des sacs seront prévus par les parents.

Il est demandé aux élèves de respecter le sommeil des autres et de faire le silence quand il est exigé.

**Le matin:** Il est demandé aux élèves de faire leur lit de ne rien laisser traîner par terre. Des balais, des pelles et des poubelles sont mis à la disposition des élèves. Il pourra leur être demandé, si besoin, de participer modestement à l'entretien des locaux de l'internat.

Les élèves qui quitteront l'établissement le vendredi prépareront leurs bagages le jeudi soir et les déposeront dans le local à bagages le vendredi matin.

### **Les interdits**

- La détention et la consommation des produits illicites (drogues, alcool etc...) ;
- Les objets dangereux (cutters, couteaux, bombes d'autodéfense, produits inflammables, pistolet d'alarme...)
- Le bizutage (Art.225-16-1 du code pénal) ;
- Les sorties de son internat sans l'autorisation des surveillants(tes) d'internat.
- L'utilisation du portable durant la journée.

### **Hygiène et santé**

**Traitement médical:** Les médicaments seront remis au Directeur d'internat avec la posologie précisée par une ordonnance. Les élèves n'ont pas le droit d'avoir de médicaments sur eux, sauf avec l'accord du Chef d'Établissement. Attention un médicament n'est jamais totalement inoffensif.

**Les allergies:** Elles seront signalées au responsable d'internat à l'aide de la fiche de renseignements rigoureusement complétée.

**Les élèves malades:** Ils ne sont pas autorisés à rester dans leur internat. Les parents seront avertis immédiatement et sur autorisation parentale, ils seront visités par un médecin. Les parents devront impérativement signaler tout cas de maladies contagieuses.

**Question d'hygiène :** Une alèse est obligatoire pour tous.

### **Sanctions**

Dans le cas de mauvaise volonté à respecter le présent règlement, des sanctions suivantes seront prises :

- 1)** Toute dégradation intentionnelle sera sanctionnée par un renvoi de 1 jour et le paiement par les parents des réparations ou le remplacement du matériel ;
- 2)** Tout manque de respect envers le personnel sera sanctionné par une punition, un avertissement écrit ou une exclusion temporaire. Plusieurs manques de respect entraînent une exclusion définitive ;
- 3)** Tout comportement violent envers un autre élève, qu'il soit oral ou physique, sera sanctionné par une punition, un avertissement écrit ou une exclusion temporaire. Le manque de respect réitéré entraîne une exclusion définitive ;
- 4)** Un élève surpris en possession de produits illicites sera traduit devant le Conseil de Discipline qui prendra les mesures qui s'imposent.

Une note de discipline et de comportement pour les élèves internes figurera sur les bulletins de notes pour les élèves du primaire.